

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 13 MARS 2015 à 18 h 30

Mesdames, Messieurs, Cher(e)s Collègues,

Vous êtes priés d'assister à la séance du Conseil Municipal qui se tiendra à l'Hôtel de Ville, salle des délibérations, aux date et heure indiquées, ci-dessus,

Vous trouverez, sous ce pli, les rapports correspondant aux sujets sur lesquels il sera délibéré, selon l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1 Anjou Vélo Vintage – Acquisition du matériel et de la marque
- 2 Rénovation du complexe sportif Jean Chacun – Demande de subvention Réserve Parlementaire
- 3 Vente de biens mobiliers supérieurs à 4600 euros
- 4 Exercice 2015 - Avance sur subvention
- 5 Charte démocratie participative
- 6 Liste des marchés supérieurs à 20 000 € HT passés en 2014 - Information

COMPTE RENDU DES DECISIONS prises par le Maire en vertu de la délégation d'attribution qui lui a été donnée par le Conseil Municipal le 4 avril 2014, en application de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Saumur, le lundi 02 mars 2015
Le Maire de la Ville de Saumur



Jean-Michel MARCHAND

NOTA : La présence des conseillers municipaux aux séances du Conseil Municipal est obligatoire. Toutefois, en cas d'empêchement justifié, un conseiller peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Un conseiller ne peut être porteur que d'un seul mandat (Art. L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales).